

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844  
website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**PREMIERE CONFERENCE  
DES MINISTRES EN CHARGE DU  
DEVELOPPEMENT SOCIAL  
27-31 OCTOBRE 2008  
WINDHOEK (NAMIBIE)**

*Thème: « Pour un programme de développement social durable pour l'Afrique »*

**NOTE D'ORIENTATION**

**PREMIERE CONFERENCE DES  
MINISTRES EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
27-31 OCTOBRE 2008  
WINDHOEK (NAMIBIE)**

**Thème :** *Pour un Programme de développement social durable pour l'Afrique*

---

**DATE :** 27-31 Octobre 2008

**LIEU :** Namibie

## **I. INTRODUCTION**

Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique a réalisé des pas importants dans certains domaines de développement économique et social. Par exemple par l'amélioration des taux d'alphabétisation dans plusieurs pays, les taux d'inscription des enfants, la réduction de la mortalité, une amélioration des taux de croissance économique, de la démocratisation et de la réduction des troubles civils. Nonobstant les progrès accomplis la crise générale du développement en Afrique n'a pas changé de manière radicale. En dépit des riches ressources naturelles du Continent, les pays africains continuent d'occuper généralement les dernières places dans les listes d'évaluation du développement social et des activités économiques. Dans nombre de pays africains, le développement n'a pas laissé un impact significatif sur les conditions de vie de la plupart des populations notamment les groupes marginalisés et vulnérables. La plupart des groupes vulnérables sont les enfants en particulier des orphelins, des personnes âgées et des personnes handicapées, des veuves, des personnes chroniquement malades (Le VIH/SIDA étant la menace la plus sérieuse) dans les situations de conflits.

Plusieurs gouvernements ont réagi à ces défis sociaux en adoptant diverses stratégies. Toutefois et en dépit de ces stratégies les politiques qui ont accompagné les paquets d'ajustement structurel ont été basées sur une conception quantitative étriquée de croissance économique et de stabilité macro économique. L'on ne s'est préoccupé que peu ou pas des questions d'équité, de moyens de subsistance et de sécurité humaine. Si ces problèmes figuraient au programme, ils devaient être résolus à travers des effets de croissance sans l'intervention aucune de l'Etat. Cette approche considère le secteur social comme un secteur de consommation et n'attire donc pas d'investissement. En règle générale, le développement social est considéré comme une entrave au

développement économique, qui n'existe que pour servir les objectifs de ce dernier. Cela est contraire à ce qui s'est passé dans certains pays qui ont réussi tels que les pays nordiques et les pays asiatiques de développement ou les politiques macro-économiques ont été conditionnés par les objectifs de développement social.

Les défis auxquels plusieurs communautés sont confrontées aujourd'hui en Afrique post coloniale sont la pauvreté généralisée, le chômage, la violence, les maladies, les conflits, les catastrophes, la dégradation de l'environnement, le faible accès aux infrastructures de base et aux services sociaux tels que l'eau potable et l'assainissement ; les routes, le logement décent, l'éducation de base et la formation ainsi que les soins de santé.. En retour, ces facteurs provoquent des taux élevés de morbidité et de mortalité infantile et maternelle, une faible espérance de vie, des invalidités, une santé précaire et des souffrances inutiles. L'Afrique a également les taux les plus élevés d'analphabétisme et de mortalité et une forte incidence du VIH/SIDA du monde. La majorité des africains travaillent dans le secteur de l'économie informelle et sont vulnérables à l'insécurité dans le travail et le faible revenu et n'ont pas la moindre protection et sécurité sociale. Compte tenu de la structure hommes-femmes des sociétés africaines et de leur faible statut, les femmes et les filles sont les plus gravement touchées par le fléau de la pauvreté et autres maux sociaux sur le Continent.

Il est incontestable également que ces problèmes ont contribué à une fragmentation de la famille et à l'aliénation des liens de parenté et de la Communauté qui servaient de support social à bien des familles. Même si au sein des communautés traditionnelles il a toujours existé le sens de l'appartenance et du partage, elles ont également connu la privation, l'impuissance, la violation de la dignité de l'homme, le rejet social, les inégalités entre les sexes, la corruption et l'inefficacité des systèmes de prestations.

La pauvreté est l'un des défis les plus courants auxquels la plupart des populations sont confrontées. Les pauvres personnes connaissent la pauvreté de différentes manières telles que la faim et l'insécurité alimentaire, avec ses dimensions psychologiques d'impuissance, de manque de possibilité de s'exprimer, de dépendance, d'humiliation et de honte (tout en conservant cependant son identité culturelle et des normes de solidarité sociale qui aident les personnes pauvres à persister à croire en leur propre humanité malgré les conditions inhumaines), le manque d'accès à une infrastructure de base, la soif de connaissances car beaucoup considère l'éducation reçue comme une échappatoire à la pauvreté ; la mauvaise état de santé et les maladies – le coût des soins de santé ainsi que la perte de revenus pour cause de maladie ; la capacité de gérer l'environnement physique, humain et social plutôt que l'inégalité des sexes et des revenus.

Plusieurs personnes s'accordent à dire que la question la plus importante dans la lutte contre cette pauvreté, c'est d'accroître les revenus mais pour les pauvres c'est un patrimoine social hérité des liens de parenté, des voisins et des associations informelles. D'autres acquis sont d'ordre :

1. Physique ( biens matériels et terre)
2. Humain (soins de santé, éducation, formation et main-d'œuvre)
3. Environnement (herbe, arbres, eau...etc.)

Par conséquent, le manque d'acquis sociaux expose notamment les individus, les ménages et les communautés à des risques accrus d'appauvrissement. Malgré tous ces défis précités, les populations ont aussi fait montre de résignation, de manque de ressources mais de solidarité pour la survie des communautés.

Le droit au développement est prévu par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et l'Acte constitutif de l'UA de la Commission de l'Union africaine. La vision de la Commission de l'UA est donc d'intégrer un développement fiable et durable dans toutes les politiques de développement. La promotion d'un développement durable aux niveaux économique, social et culturel ainsi que la coopération en matière d'activité humaine pour améliorer les conditions de vie des peuples africains figurent au nombre des priorités de la Commission de l'UA. Ainsi l'Afrique doit investir dans ses ressources humaines et veiller surtout à l'accès équitable de la plupart des groupes démunis et marginalisés aux services sociaux notamment dans les zones rurales.

L'un des rôles clés du département des Affaires sociales est donc d'apporter le leadership politique nécessaire à l'harmonisation et à la coordination des efforts déployés en vue d'améliorer de manière sensible, les moyens de subsistance des Africains. Pour réaliser cette vision, la Commission de l'UA oeuvre de concert avec les partenaires au développement ainsi que les différents organismes. La Commission de l'UA envisage également de travailler en collaboration avec ses partenaires pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD en matière de Développement social.

Les mesures prises par la CUA en vue de relever les défis sociaux qui se posent au Continent depuis les années 90, concernent entre autres :

- La Position africaine commune sur le développement humain et social en Afrique, adoptée par les chefs d'Etats et de gouvernement en juin 1994 en tant que contribution de l'Afrique au Sommet mondial pour le Développement social ;
- La Déclaration et le Plan d'action sur l'Emploi et la réduction de la pauvreté pour guider et aider les Etats membres à mettre en œuvre des politiques en matière de réduction de la pauvreté et réduire l'exclusion sociale ;
- Le cadre continental de politique sociale visant à réduire la pauvreté et à combler l'écart entre les inégalités ;

- L'étude menée sur les Régimes de protection sociale en Afrique ;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant ;
- La Charte africaine de la jeunesse ;
- Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples relatifs aux Femmes en Afrique ;
- Le Plan d'action sur la Famille en Afrique ;
- Le Cadre stratégique et le Plan d'action sur le vieillissement ;
- La Déclaration et le Plan d'action sur la Décennie des personnes handicapées en Afrique ;
- La Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur le VIH/SIDA, la Tuberculose et Autres maladies infectieuses connexes ;
- Le Cadre stratégique pour la politique de migration en Afrique ;
- La Stratégie de l'Afrique en matière de santé ;
- Le Plan d'action sur les droits et la Santé en matière de sexualité et de reproduction.

Le défi est de faire en sorte que ces instruments soient mis en œuvre au niveau national aux fins d'exercer un impact sur le développement socio-économique et les moyens de subsistance des populations et mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation fiables. La Commission de l'union africaine poursuivra ses efforts de plaidoyer, de suivi et de contrôle pour le bien-être des peuples africains.

## **II. OBJECTIF**

C'est la première Conférence de l'UA qui rassemblera tous les Ministres africains en charge du Développement social. Elle se situe dans le cadre des divers instruments adoptés par l'Union africaine et, plus particulièrement, la Position africaine commune sur le développement social en Afrique qui fut la contribution de l'Afrique à la Conférence mondiale au sommet de 1994 sur le Développement social. De même en 2001, la communauté internationale avait adopté les OMD avec des objectifs précis pour la réalisation des objectifs de développement sociaux. Après une décennie, il convient de faire le bilan de la situation, identifier ce qui a été réalisé, les bonnes pratiques et les contraintes. Ce sera une occasion de procéder à l'échange de points de vue et fournir une base de politiques de développement social intégré. L'objectif de la Conférence sera :

- d'identifier et promouvoir les méthodes nécessaires à l'accélération de la réalisation d'une vie longue, saine et meilleure pour les peuples du continent, notamment pour les groupes vulnérables ;
- de soutenir le renforcement des systèmes nationaux des services de base et de répondre aux besoins des peuples en général et des groupes les plus pauvres et marginalisés de la société en particulier ;

- de promouvoir les droits de tous les secteurs de la sociétés, y compris ceux des personnes âgées, des handicapés, des familles et des femmes et les inclure dans les politiques et programmes de développement.

### III. JUSTIFICATION

Conformément aux recommandations des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Sessions de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA, ainsi que la Décision EX.CL290 (IX) de la Quatrième Session de la Commission du Travail et des Affaires sociales de l'UA adoptée par la 7<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement tenue au mois de juillet 2006, il avait été demandé à la Commission de l'UA d'organiser une réunion des Ministres du Développement social pour se pencher sur les questions du développement social en Afrique en vue d'adopter un Cadre de politique sociale pour l'Afrique.

### IV. PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les principaux objectifs de la conférence sont :

1. L'examen et l'adoption d'un Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
2. L'examen et l'évaluation du progrès accompli par les Etats membres dans la mise en œuvre des différents instruments relevant du domaine du développement social, l'identification des disparités, des contraintes et des meilleures pratiques ;
3. L'établissement des partenariats avec les partenaires en développement et des Organisations de la Société Civile (OSC) pour soutenir les Etats membres à mettre en œuvre les divers instruments sur les questions sociales.

La Conférence devra également:

1. Populariser les divers instruments existants sur les questions sociales ;
2. Partager et échanger les bonnes pratiques sur le développement social avec les Etats membres, y compris les politiques et les programmes ;
3. Adopter les recommandations pour encourager le développement social en Afrique et promouvoir les droits et le bien-être des groupes les plus vulnérables de la société.

### V. RESULTATS ESCOMPTES

La Conférence devra adopter :

- **Un Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;**
- **Une Déclaration sur le Développement social ;**

- **Une position africaine commune sur l'Intégration sociale pour constituer la contribution africaine à la 47<sup>ème</sup> Commission de l'ONU sur le Développement social.**

## **VI. STRUCTURE DE LA CONFERENCE**

La Conférence se déroulera en deux phases :

### **a) Réunion des Experts : 27-28 octobre 2008**

Au cours des deux premiers jours de la conférence, les Experts/Fonctionnaires des Etats membres examineront les documents, y apporteront leurs contributions et feront des recommandations appropriées à soumettre à l'examen et approbation des Ministres.

### **b) Réunion des Ministres : 30-31 octobre 2008**

Les Ministres examineront le Rapport de la réunion des Experts et adopteront ses recommandations et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique.

## **VII. ORDRE DU JOUR**

En dehors du Projet du Cadre de politique sociale pour l'Afrique qui sera le point principal à l'Ordre du jour, la Conférence examinera également des points spécifiques sur :

- La Famille dans le contexte du Plan d'action sur la Famille ;
- Les personnes handicapées, notamment le Plan d'action sur la Décennie africaine pour les Handicapés ;
- Les aînés et les personnes âgées – La création d'un Comité directeur sur le vieillissement pour surveiller la mise en œuvre du Cadre de la politique de l'UA et du Plan d'action sur le vieillissement en Afrique ;
- Les Systèmes de protection sociale en Afrique.

## **VIII. DOCUMENTATION**

### **a) Documents de travail :**

Les principaux documents de travail de la Conférence comprendront :

- Une étude sur la protection sociale
- Un projet de cadre de politique sociale en Afrique

### **b) Documents de référence :**

Les documents de référence comprendront :

- Les divers instruments existants de l'UA sur la sécurité sociale ;

- Les autres documents régionaux et internationaux sur le développement social.

Les informations pertinentes seront mises sur le site de l'UA ([www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)), et seront également distribuées au cours de la Conférence.

## **IX. PARTICIPANTS**

Il est attendu que la 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle de l'UA sur le Développement social regroupe les Ministres en charge du Développement social et les Experts/Fonctionnaires des Etats membres, les CER, la Commission de l'UA, les Agences de l'ONU, les Partenaires en développement, les Organisations internationales, régionales et nationales, y compris les ONG, les OSC qui s'occupent des questions du développement social, des Experts indépendants et des Personnes ressources ainsi que des Invités d'honneur.

## **X. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE**

La Commission de l'Union africaine est responsable d'adresser des invitations aux Etats membres et aux autres invités, d'élaborer l'Ordre du jour, le Programme de travail et la documentation nécessaire.

## **XI. BUDGET ET AUTRES RESSOURCES**

Cependant que la Commission de l'UA mettra à contribution le montant de la ligne budgétaire prévue pour l'organisation de la conférence, les organisations partenaires pourraient apporter leur soutien technique et financier pour faciliter la préparation des documents et subventionner la participation des représentants des Etats membres, des OSC, des Experts indépendants et des Personnes ressources.

## **XII. PERSONNES A CONTACTER :**

- Mme Mariama Cissé
- Directeur a.i.
- Département des Affaires sociales
- Addis-Abeba
- Fax : 00-251-115 533616/517844
- Tél : 00-251-115-517700 ext.310/251-115-157175
- E-mail : [CisseM@africa-union.org](mailto:CisseM@africa-union.org)
  
- Mrs. S. Rahim
- Fonctionnaire Principale- Division du Bien-être sociale
- Tel : 00-251-115-517700 Ext. 247
- E-mail : [RahimS@africa-union.org](mailto:RahimS@africa-union.org)/[ThunduN@africa-union.org](mailto:ThunduN@africa-union.org)
- [SehenE@africa-union.org](mailto:SehenE@africa-union.org)